



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 17 avril 2012

Mots-clés : FRANCE TELECOM / ACTIONNARIAT SALARIE / ELECTIONS

**L’AFTAS – Association France Télécom des Actionnaires Salariés –
interpelle les candidats à la Présidentielle
sur la politique destructrice d’emplois menée contre France Télécom et
les entreprises du secteur télécom**

▪ Dans une lettre adressée aux candidats à la magistrature suprême, l’AFTAS alerte tous les candidats sur la politique consumériste, fiscale et industrielle qui s’exerce contre France Télécom. ▪ L’AFTAS revient une fois encore sur les conditions qui ont créée l’arrivée d’une concurrence *low cost* et ont déstabilisé le secteur. ▪ Cette lettre, aujourd’hui rendue publique, dresse les attentes de l’AFTAS.

100 000 actionnaires-salariés en danger !

L’Association des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés de France Télécom représente les 100 000 salariés de France Télécom dans notre pays, qui sont presque tous également actionnaires de leur entreprise. A ce titre, ils font face à un double risque :

- en tant que salariés, pour leur emploi, d’autant que nombreux sont maintenant ceux n’ayant pas le statut de fonctionnaire;
- en tant qu’actionnaires, pour leur patrimoine, dès lors que les marchés sanctionnent des résultats décevants ou des perspectives incertaines.

Ces dix dernières années, France Télécom a traversé deux crises, la première financière, la seconde sociale, crises desquelles peu d’entreprises se seraient relevées. Ceci n’a été possible que grâce à la mobilisation et à l’énergie déployée par ses personnels, dont l’attachement et la fierté d’appartenance à leur entreprise sont particulièrement importants – sentiments que partagent également de nombreux salariés partis à la retraite et qui ont, par fidélité, conservé leurs actions.

Alors que l’entreprise repart de l’avant et reprend son développement, les actionnaires salariés sont très inquiets des contraintes fiscales et réglementaires de plus en plus lourdes qui pénalisent le Groupe, principalement en France, en l’empêchant de jouer à armes égales avec ses concurrents, et qui contribuent à la détérioration des résultats ainsi que du cours de l’action.

- **Mesures fiscales spécifiques** pour financer des politiques publiques ayant des liens pour le moins ténus avec les activités de l’opérateur : hausses de TVA, taxes pour compenser la suppression partielle de la publicité à la télévision, etc...

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Cathy Lacides,
cathy@agence-C3M.com



- **Mesures gouvernementales passées** dont France Télécom subit aujourd'hui au pire moment le contre coup : mode de calcul de la soule décidé en 1996 au titre des pensions à verser aux fonctionnaires, régime spécifique au titre de la taxe professionnelle permettant à l'Etat de la percevoir à la place des collectivités locales et de la redistribuer à sa guise; des années plus tard ces décisions, génératrices d'aides d'Etat en droit européen, ont coûté ou vont coûter très cher à France Télécom : environ 1 milliard d'euros pour la taxe professionnelle, des compléments de soule au titre des retraites, etc...

Mais le plus grave est sans doute dans la régulation asymétrique pour favoriser l'émergence d'une concurrence low cost. On dira que cela sert la politique de soutien de la consommation des Français. C'est oublier les ravages causés par le low cost « à tout prix » sur l'investissement en France et donc sur l'emploi. Sans état d'âme, le président de l'Arcep mentionne la destruction de 10 000 emplois sur 2 ans dans le secteur des télécoms.

Les actionnaires salariés de France Télécom estiment incompréhensibles et contre-productives les récentes décisions des Pouvoirs Publics qui handicapent la compétitivité du Groupe, alors même que dans leur grande majorité, les pays européens soutiennent leur « champion national ».

Contre-productives car elles font en réalité le jeu des plus redoutables concurrents qui ne sont pas basés en France, mais qui rayonnent sur le monde depuis leur siège outre atlantique (Apple, Google...) sans avoir à subir les effets d'une régulation tatillonne et discriminatoire.

Incompréhensibles car les victimes vont d'abord être l'Etat et les salariés. L'Etat qui pour avoir trop tiré sur la corde, va devoir se priver d'une partie des dividendes, lesquels manqueront aussi au FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) pour ses actions de soutien aux PME « stratégiques ». Les actionnaires salariés seront impactés au niveau de leurs revenus (dividendes, mais aussi participation) et donc de leur pouvoir d'achat.

Les actionnaires salariés de France Télécom souhaitent donc connaître les intentions des candidats à l'élection présidentielle :

- **à l'égard de la régulation actuelle** évoquée ci-dessus ainsi que de la fiscalité spécifique appliquée aux opérateurs de réseaux et services de télécommunications en France ;
- **sur le maintien ou l'évolution de la participation de l'Etat dans le capital de France Télécom** qui, avec celle du FSI, est actuellement d'environ 27% ;
- **sur le développement de l'actionnariat salarié d'une manière générale.** Aux inquiétudes sur l'avenir de l'entreprise s'ajoutent l'alourdissement des contributions sociales frappant les revenus et les plus values de l'épargne longue, ainsi que les annonces en faveur de l'épargne à court terme et quasi sans risque. Ce contexte amène les actionnaires salariés – et les anciens salariés ayant conservé leurs actions – à s'interroger sur la pertinence de leur implication.

A propos de l'AFTAS

Association loi 1901, l'AFTAS représente les actionnaires salariés et anciens salariés de France Télécom-Orange et défend leurs intérêts dans le domaine de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale.

L'AFTAS informe de manière objective les 200000 actionnaires salariés du groupe France Télécom-Orange.

Près de 5% du capital de France Télécom-Orange sont détenus par ces salariés, les plaçant au 2ème rang derrière l'Etat actionnaire (27%).

L'AFTAS est membre de la FAS (fédération des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés)

L'administrateur représentant les actionnaires salariés au Conseil d'Administration du Groupe France Télécom – Orange est vice-président de l'AFTAS

Pour en savoir plus : www.AFTAS-ft.com